



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Lot

# PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DÉPARTEMENTAL DU LOT

**Année 2025-2026**

*Présenté en FS SSCT du CSA SD le 24/03/2026*

*Les principaux acronymes utilisés sont détaillés en fin de document.*

Les axes prioritaires du programme annuel de prévention départemental s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles (OSM) et répondent aux neuf principes de prévention définis par le code du travail, ordonnés comme suit :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Certains axes s'inscrivent dans la continuité des OSM 2024.

# Sommaire

- 1. Décliner le plan d'action ministériel amiante (PAMA) 2025-2027 visant à renforcer la prévention et le traitement des risques liés à l'amiante au sein des bâtiments scolaires, administratifs ou sportifs**
- 2. Prévenir les risques psychosociaux (RPS)**
- 3. Porter une attention soutenue à certains risques spécifiques**
- 4. Acteurs de la Santé et Sécurité au Travail**
- 5. Outils de la Santé et Sécurité au Travail**

Décliner le plan d'action ministériel  
amiante (PAMA) 2025-2027 visant à  
renforcer la prévention et le traitement  
des risques liés à l'amiante au sein des  
bâtiments scolaires, administratifs ou  
sportifs

---

# Décliner le plan d'action ministériel amiante (PAMA) 2025-2027 visant à renforcer la prévention et le traitement des risques liés à l'amiante au sein des bâtiments scolaires, administratifs ou sportifs

## Le PAMA vise trois objectifs principaux :

- renforcer le pilotage de la prévention du risque amiante dans les académies et les départements ;
- renforcer la mise en œuvre d'actions de prévention des risques causés par la présence d'amiante ;
- conforter le rôle des formations spécialisées des CSA en matière de prévention des risques causés par la présence d'amiante.

## Objectifs opérationnels :

- atteindre l'exhaustivité de l'état des lieux de la présence d'amiante dans l'ensemble des locaux de travail, y compris les installations sportives, les bibliothèques, les locaux des circonscriptions du 1er degré, les centres médicaux scolaires, les centres d'information et d'orientation ... ;
- déployer les actions de protection immédiates et les mesures de prévention dans les locaux comportant des matériaux contenant de l'amiante afin de protéger les personnes ;
- informer régulièrement les formations spécialisées compétentes des actions mises en place dans le cadre du plan pour faciliter leur mission d'analyse des risques.

## Décliner le plan d'action ministériel amiante (PAMA) 2025-2027 visant à renforcer la prévention et le traitement des risques liés à l'amiante au sein des bâtiments scolaires, administratifs ou sportifs

	Acteurs
Ecoles publiques : Présentation aux APC et aux IEN des étapes à venir, au fur et à mesure	APC CPD IEN
Ecoles publiques & EPLE : Communication du lien de réponse. Pour les établissements scolaires n'ayant pas encore répondu, invitation à répondre. Communication des documents d'appui ministériels	CPD 46 (avec aide DSI prox)
Ecoles publiques : Appel aux écoles n'ayant pas encore répondu, si nécessaire accompagnement	APC Aide CPD si besoin
EPLE en demande d'accompagnement à la lecture des documents	CPD en complément des APE
Ecoles publiques pour lesquelles la collectivité propriétaire ne communique pas la fiche récapitulative du DTA à jour : communication auprès de la collectivité	Directeurs d'école IEN si besoin

## Décliner le plan d'action ministériel amiante (PAMA) 2025-2027 visant à renforcer la prévention et le traitement des risques liés à l'amiante au sein des bâtiments scolaires, administratifs ou sportifs

	Acteurs
EPLE pour lesquels la collectivité propriétaire la fiche récapitulative du DTA présente des lacunes concernant l'historique des opérations réalisées : Demande de la fiche récapitulative mise à jour	Chef-fe d'établissement, SG d'EPLE
Ecoles publiques & EPLE : Analyse des réponses au questionnaire	APC CPD
Ecoles publiques & EPLE pour lesquels les réponses au questionnaire et les documents reçus en DSDEN présentent des contradictions : information et si besoin modification des réponses	1D : CPD & APC 2D : CPD & Chef-fe d'établissement, SG d'EPLE, APE
Collectivités propriétaires n'ayant pas communiqué les documents à jour en conformité avec la réglementation en vigueur : Demande de la fiche récapitulative mise à jour	DASEN
Information régulière à la FS SSCT 46 des actions mises en place dans le cadre du plan pour faciliter leur mission d'analyse des risques	DASEN, SG, CPD 7 Année 2025-2026

# Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

---

## Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

### Les OSM proposent trois cadres d'analyse des RPS :

- l'organisation et les conditions de réalisation du travail, comprenant les relations sociales au travail ;
- les violences externes au travail ;
- les violences internes, dont les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et les agissements sexistes et sexuels.

Les OSM rappellent également que toutes les situations de travail, incluant les nouvelles organisations du travail, doivent faire l'objet d'une **évaluation inscrite au DUER**, en prenant en compte les RPS qu'elles peuvent causer.

Les facteurs de risques identifiés par le collège d'expertise faisant suite à la demande du ministère du travail sont regroupés dans six « familles » de facteurs de risque :

- Intensité du travail et complexité du travail
- Exigences émotionnelles
- Autonomie
- Rapports sociaux au travail
- Conflits de valeurs
- Insécurité de la situation de travail

## Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

	Acteurs
Rappel aux chefs d'établissement et aux IEN de la nécessité d'inscrire les risques, dont les RPS, dans le DUER de les évaluer et de planifier la prévention.	DASEN
Rappel aux directrices et directeurs d'école de la nécessité d'inscrire les risques, dont les RPS, dans le DUER.	DASEN
Préparation d'un dispositif d'information et de traitement des RPS à destination des chefs d'établissement et des IEN.	SG CPD DRH proximité
Accompagnement par les APC à la prise en compte des RPS dans la démarche d'identification, d'évaluation et de prévention, notamment DUER	APC

## Prévenir les risques psychosociaux (RPS) Prévenir les violences sexistes et sexuelles

	Acteurs
Formation continue des PE à la prévention des violences sexistes et sexuelles	Référent académique Référente départementale
Formation continue des APE à la prévention des violences sexistes et sexuelles	DASE Référent académique Référente départementale
Formation continue des APC à la prévention des violences sexistes et sexuelles	CPD

# Porter une attention soutenue à certains risques spécifiques

---

## Prévenir les risques liés aux ambiances thermiques

Le changement climatique aggrave les épisodes météorologiques intenses, dont les collectifs de travail et les usagers du service public doivent être protégés.

Parmi ces événements, les épisodes de forte chaleur constituent un facteur de dégradation des conditions de travail voire de risque pour les personnes présentant des vulnérabilités physiologiques.

Dans ce contexte, outre les nécessaires adaptations bâtementaires (écoles, EPLE, établissements et services) qui incombent aux propriétaires, des mesures de prévention secondaire et tertiaire doivent être anticipées et planifiées.

### *Orientations stratégiques ministérielles*

Tous les personnels sont exposés à ces risques, plus particulièrement les personnes vulnérables.

## Prévenir les risques liés aux ambiances thermiques

	Acteurs
Information aux EPLE et écoles de la nécessité d'inscrire au DUER et d'évaluer les risques liés aux ambiances thermiques.	DASEN
Diffusion aux EPLE et écoles des mesures de prévention préconisées par le code du travail.	DASEN
Proposition aux personnels vulnérables aux épisodes de chaleur intense de se faire connaître auprès de l'autorité hiérarchique et du service académique de médecine de prévention.	DASEN Chefs d'établissement
Information aux personnels de la nécessité de signaler à l'autorité hiérarchique et au service académique de médecine de prévention toute apparition d'indice physiologique préoccupant, de situation de malaise ou de détresse en cas d'épisode de chaleur intense.	DASEN Chefs d'établissement
Formation des APE à la prévention des risques liés aux ambiances thermiques	DASE

## Prévenir les risques liés aux ambiances thermiques

	Acteurs
Information à la FS SSCT 46 sur les risques liés aux ambiances thermiques et sur les évolutions règlementaires	CPD
Réflexion sur les mesures à mettre en œuvre pour prévenir les risques liés aux ambiances thermiques	FS SSCT 46
Sensibilisation des collectivités propriétaires aux risques liés au bâti, dont les ambiances thermiques	DASEN
Coopération avec les collectivités propriétaires des écoles, en particulier lors de rénovation ou création de locaux	IEN, APC, CPD

## Porter une attention soutenue à certains risques spécifiques

Risques liés aux travaux et aux interférences	Acteurs
Prévention des risques liés aux travaux en partenariat avec les collectivités.	IEN, directeurs Chefs d'établissement CPD, APC, APE
Appui des CPD aux directeurs, IEN, chefs d'établissement, AP	CPD, AP

## Porter une attention soutenue à certains risques spécifiques

Qualité de l'air intérieur (QAI)	Acteurs
1 <sup>er</sup> & 2 <sup>nd</sup> degré : Information aux chefs d'établissement et directeurs d'école de la nécessité de prendre en compte dans la démarche de prévention et dans le DUER les risques mis en évidence par la surveillance réglementaire de la QAI	DASEN
1 <sup>er</sup> degré : Partenariat avec les collectivités propriétaires et les équipes pédagogiques sur la mise en œuvre des mesures de surveillance de la QAI	IEN, CPD, APC

  

Radon	Acteurs
Recensement des résultats des mesurages de l'activité volumique en radon dans les écoles et établissements en zone 3 radon (zones à potentiel radon significatif) et analyse des rapports.	DSDEN, CPD

## Porter une attention soutenue à certains risques spécifiques

Risques d'incendie et de panique	Acteurs
Formation initiale des directeurs d'école à la prévention des risques d'incendie et de panique	DSDEN CPD
Formation continue des directeurs d'école à la prévention des risques d'incendie et de panique	DSDEN CPD
Ecoles et EPLE : Visite-conseil spécifique sur la thématique de la prévention des risques d'incendie et de panique à la demande, dans le cadre des visites par la commission de sécurité (antérieurement et postérieurement) ou hors de ce cadre.	APC (écoles) CPD Equipe de direction et APE (EPLÉ)

## Porter une attention soutenue à certains risques spécifiques

<b>Risques liés aux postures de travail</b>	<b>Acteurs</b>
Atelier à destination des personnels de la DSDEN concernant l'installation au poste de travail	AP DSDEN Ergonome académique

# Acteurs de la santé et sécurité au travail

---

## Acteurs de la santé et sécurité au travail

	Acteurs
Veille à ce que les CPD et les AP soient nommés et disposent d'une lettre de cadrage	DASEN Chefs d'établissement CPD
Rappel aux chefs d'établissements et aux IEN du rôle des APE/APC et des CPD	DASEN
Rappel aux personnels du rôle des AP	APC Chefs d'établissement APE
2 <sup>nd</sup> degré : Rappel du rôle de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS)	DASEN
Accompagnement individuel des AP à la demande	CPD
Proposition d'accompagnement individuel spécifique des APC et APE nouvellement nommés Accompagnement sur des thématiques spécifiques à la demande	CPD
Participation aux formations départementales et académiques Santé et Sécurité au Travail	CPD, APC, APE
Diffusion des documents de présentation du service académique de médecine de prévention	CPD, AP, chefs d'établissement

# Outils de la Santé et Sécurité au Travail

---

## Outils de la santé et sécurité au travail

<b>Premier degré, <i>poursuite des actions engagées</i></b>	<b>Acteurs</b>
Rappel de la fonction des registres	DASEN
Formation initiale et continue des directeurs d'école aux démarches d'évaluation et de prévention des risques.	CPD
Accompagnement spécifique des directeurs d'école nouvellement nommés : démarches d'évaluation et de prévention des risques, registres et documents règlementaires	APC
Poursuite des actions de formation, d'information et d'accompagnement individuelles à destination des directeurs d'école.	APC CPD
Formation des APC aux outils de la santé et sécurité au travail	CPD

## Outils de la santé et sécurité au travail

<b>Second degré, poursuite des actions engagées</b>	<b>Acteurs</b>
<p>Rappel de la fonction des registres</p> <p>Rappel de l'importance de l'évaluation des risques, des objectifs et du cadre réglementaire.</p> <p>Invitation à généraliser les démarches participatives d'évaluation des risques.</p> <p>Rappel de l'importance de s'appuyer sur les APE et de la possibilité de demander, le cas échéant, conseils et assistance méthodologiques aux CPD.</p> <p>Rappel : l'évaluation des risques des adjoints techniques territoriaux des établissements relève des directions des établissements, en lien avec les collectivités territoriales</p>	<p>DASEN</p>
<b>DSDEN</b>	<b>Acteurs</b>
<p>Atelier à destination des personnels de la DSDEN sur les principaux registres</p>	<p>AP DSDEN</p>

# Principaux sigles utilisés

Les sigles suivants sont utilisés :

AP	Assistants de Prévention
APC	Assistants de Prévention de Circonscription
APE	Assistants de Prévention d'Etablissement
CPD	Conseillers de Prévention Départementaux
CHS	Commission d'Hygiène et de Sécurité
CSA	Comité Social d'Administration
DASE	Délégation Académique à la Sécurité dans les Etablissements
DUER	Document unique d'évaluation des risques
FS SSCT 46	Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail du Comité Social d'Administration du Lot
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports